



Aéroport  
**LANNION**

CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL  
DU 06 AVRIL 2022  
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à 9 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 28 mars 2022. Il est précisé que la réunion est réalisée en présentielle et également en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 11      Procurations : 0      représentant au total 23 voix

Étaient présents :

Conseil Départemental :

Monsieur André COENT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Monsieur Erven LEON, Madame Marie-Louise DRONIOU.

Lannion-Trégor Communauté :

Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS (V), Monsieur Jacques MAINAGE (V), Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Yann KERGOAT (V), Monsieur Romuald COCADIN (V), Monsieur Christophe BETOULE.

(V) = présent en visioconférence

Étaient excusés :

Conseil Départemental : Monsieur Patrice KERVAON, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN.

Lannion-Trégor Communauté : Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Pierre TERRIEN, Monsieur Jean-François LE BRAS, Madame Anne Françoise PIEDALLU, Monsieur Loïc MAHE.

Chambre de Commerce et de l'Industrie : Michel LE RAT

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : ? David LE FLOCH et Claire LE BIEZ

Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE (V)

Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU, Claire PROVOST et Morgane SALAUN.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LEON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*

Le quorum étant atteint,  
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour du Conseil Syndical :**

- Tarifs 2022
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation du Résultat
- Budget Primitif 2022
- Contributions 2022
- Utilisation des véhicules personnels pour les menus déplacements
- Paiement des reliquats de congés
- Questions diverses

**1 – TARIFS 2022**

*Rapporteur : André COENT, Président*

**VU** Les tarifs proposés en annexes à la présente délibération ;

Il est précisé que le tarif d'ouverture exceptionnelle peut paraître excessif mais implique beaucoup de travail et permet de ramener le maximum d'avions dans les horaires publiés.

Madame Claire LE BIEZ indique que la réunion avec les usagers s'est tenue hier et a été l'occasion d'évoquer le guide des redevances, notamment sur les nouveautés 2021 qui avait fait l'objet de la mise en place de la facturation à l'envergure. Le principe ne sera pas remis en cause mais une écriture différente est peut-être nécessaire.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, estime qu'il est logique que chaque propriétaire paie en fonction de la longueur de son appareil, comme c'est le cas dans un port, à la longueur des bateaux.

Madame Carine HUE est d'accord avec ce principe mais rappelle que dans le cadre des discussions sur le nouveau hangar le montant attendu des loyers est de plus de 6 000 € ce qui correspondrait à l'accueil d'une trentaine d'aéronefs avec les tarifs proposés dans le guide présenté, ce qui est peu réaliste.

Monsieur David LE FLOC'H répond que le guide des redevances serait revu car les tarifs actuellement sont liés aux conditions actuelles d'accueil et prend également en compte le fait que les hangars soient amortis. De plus, la prestation qui serait proposée dans le potentiel futur hangar ne serait pas la même. Enfin, le tarif envisagé pour le nouveau hangar serait déterminé d'une part sur un montant de loyers fixes et d'autre part sur une part variable (location ponctuelle qui va être facturée beaucoup plus chère) pour une partie de la surface d'occupation du hangar.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**APPROUVER** Les tarifs joints en annexe.

**PRECISER** Que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**PRECISER** Que les tarifs votés précédemment et ne figurant pas dans le catalogue des tarifs restent inchangés.

**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé que l'ensemble des questions budgétaires sont présentées dans un diaporama de présentation ci-joint.

## **2 – COMPTE DE GESTION 2021**

*Rapporteur : André COENT, Président*

Madame la Trésorière Principale vient de nous faire parvenir le Compte de gestion pour l'année 2021 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose dont les résultats sont les suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Résultat de l'exercice 2021	+ 368 463.68 €	+ 122 477.30 €

Le résultat de celui-ci est en parfaite adéquation avec le Compte administratif 2021,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**ADOPTER** Le Compte de Gestion de la Trésorière pour l'année 2021.

## **3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

*Rapporteur : Joël LE JEUNE, Vice-Président*

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-41-3 ;

Monsieur le Président présente le compte administratif 2021 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a    1 326 994.62	g    1 695 458.30	368 463.68
	Section d'investissement	b    247 827.19	h    370 304.49	122 477.30
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i    211 569.61 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d    8 543.58 (si déficit)	j (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		1 583 365.39 =a+b+c+d	2 277 332.40 =g+h+i+j	693 967.01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f    35 534.58	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f    35 534.58	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e    1 326 994.62	=g+i+k    1 907 027.91	580 033.29
	Section d'investissement	=b+d+f    291 905.35	=h+j+l    370 304.49	78 399.14
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f    1 618 899.97	=g+h+i+j+k+l    2 277 332.40	658 432.43

*Le Président ne participe pas au vote et sort de la salle lors de la mise au vote du Compte Administratif par Monsieur Joël LE JEUNE, Vice-Président.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**ACCEPTER** Le Compte administratif du budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 4 – AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : André COENT, Président

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-41-3 ;

**VU** Les résultats présentés ci-dessous :

	20-BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT MIXTE AEROPORT	CA hors résultats reportés  2021	Résultats de l'exercice hors  2021	Report des résultats cumulés antérieurs (001 I et 002 F)  2021	Nouveau résultats cumulés  2021
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 326 994,62 €	368 463,68 €	211 569,61 €	580 033,29 €
	RECETTES	1 695 458,30 €			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	247 827,19 €	122 477,30 €	8 543,58 €	113 933,72 €
	RECETTES	370 304,49 €			
Reste à réaliser d'investissement sur 2021	DEPENSES	35 534,58 €	-35 534,58 €		
	RECETTES				
<b>Financement disponible au fonctionnement</b>					580 033,29 €
<b>Besoin de financement à l'investissement</b>					
<b>Virement obligatoire du fonctionnement à l'investissement via 1068</b>					
<b>Solde résultat cumulé de fonctionnement à reporter au 002</b>					580 033,29 €
<b>Solde résultat cumulé d'investissement à reporter au 001</b>					113 933,72 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**ACCEPTER** L'affectation des résultats de l'exercice 2021 comme présenté ci-dessus.

Recette d'investissement :

**Article 001 : + 113 933.72 €**

Recette de fonctionnement :

**Article 002 : + 580 033.29 €**

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5 – BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : André COENT, Président

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-4, L.2311-5 et L.5211-1 et suivants ;
- VU** La délibération du Comité Syndical en date du 06 avril 2022 portant adoption du Compte Administratif 2021 ;
- VU** La délibération du Comité Syndical en date du 06 avril 2022 portant affectation du Résultat Comptable 2021 ;
- VU** Le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 09 mars 2022 ;

Monsieur Sylvain CAMUS demande ce qui compose le chapitre 21.

Il lui est répondu qu'une part du chapitre 21 est consacrée au paiement de la prestation 2021 réalisée par le bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté pour l'étude sur le projet de nouveau hangar.

Monsieur Sylvain CAMUS demande pourquoi cela ne figure pas dans les restes à réaliser dans ce cas.

Il lui est répondu que les crédits n'avaient pas été inscrits en engagement et qu'ils n'ont donc pas pu être inscrits à ce titre.

Monsieur Sylvain CAMUS demande ce qu'il en sera budgétairement s'il est décidé de construire le nouveau hangar.

Monsieur André COENT, Président, lui répond que cela fera alors l'objet d'une Décision Modificative (DM).

Monsieur Sylvain CAMUS rappelle que le projet de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) faisait mention de l'inscription en dépenses 2022 du coût de la maîtrise d'œuvre nouveau hangar.

Monsieur André COENT, Président, répond à nouveau qu'en cas de volonté de construction du nouveau hangar une DM sera nécessaire et rappelle qu'aujourd'hui rien n'est acté, qu'une étude est en cours et qu'il convient d'attendre ses conclusions pour se positionner.

Madame Carine HUE note qu'effectivement la phrase mentionnant la prise en compte d'une maîtrise d'œuvre de 70 000 € n'est plus présente dans le document de présentation du BP2022 alors qu'elle l'était dans le DOB.

Il est précisé qu'effectivement le montant n'est pas affecté car aucune décision sur le hangar n'a été prise lors du dernier comité syndical mais des crédits seraient mobilisables en cas de positionnement pour la construction du bâtiment.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**APPROUVER** Le Budget Primitif 2022 du budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose dont la balance s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 644 000.00	1 063 966.71
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		580 033.29
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 644 000.00	1 644 000.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	443 399.14	365 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	35 534.58	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		113 933.72
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		478 933.72	478 933.72
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		2 122 933.72	2 122 933.72

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

## **6 – MONTANT DES CONTRIBUTIONS**

*Rapporteur : André COENT, Président*

**VU** La délibération du Comité Syndical en date du 06 avril 2022 approuvant le budget 2022 ;

**VU** Les statuts du Syndicat Mixte ;

Monsieur André COENT, Président, précise que le montant des contributions sera appelé à être modifié suite au retrait de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) du syndicat dès que les nouveaux statuts seront actés. Un partage des 35 000 € de contribution de la CCI sera alors fait entre le Conseil Départemental et Lannion-Trégor Communauté.

Monsieur Sylvain CAMUS demande si le montant global restera le même lors de la sortie de la CCI. Il lui est répondu qu'effectivement le montant total des 700 000 € sera inchangé mais re-réparti entre les membres.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**APPROUVER** la répartition de la contribution des membres pour l'année 2022 comme suit :

	<b>Fonctionnement 2022</b>
Conseil Départemental 22	381 290 €
Lannion-Trégor Communauté	283 710 €
CCI 22 (à répartir après modification des statuts)	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>700 000 €</b>

## **7 – UTILISATION DE VEHICULES PERSONNELS POUR DES MENUS DEPLACEMENTS**

*Rapporteur : André COENT, Président*

Il n'y a actuellement plus de véhicule de service à l'Aéroport. Il est proposé de prendre en charge les frais réels pour l'utilisation des véhicules personnel.

Cela concerne les courses ponctuelles, la relève du courrier et parfois les départs en stages.

Monsieur André COENT, Président, précise que le montant des indemnités kilométriques payées sera fonction du barème prévu réglementairement.



**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :**

**APPROUVER** le paiement des frais de déplacement pour les menus déplacements avec les véhicules personnels.

**8- PAIEMENT DES RELIQUATS DE CONGES**

*Rapporteur : André COENT, Président*

Suite à la mise en place de l'annualisation en 2018, des erreurs ont été réalisées dans le comptage des congés de trois agents. Ces erreurs ont été relevées par le cabinet social lors du départ d'un salarié en 2020.

Il semble compliqué de permettre aux trois agents concernés de prendre ces congés en 2022 tant le nombre de jours est important. Il est donc proposé de les payer.

Le montant global est de 14 616 € pour 72 jours de congés.

Il est proposé d'autoriser le Président à payer ces congés.

Monsieur Joël LE JEUNE, Vice-Président, n'est pas favorable à ce paiement mais entend l'impossibilité pour les salariés de poser ces jours. Il s'abstiendra donc. Il estime que les congés sont faits pour être posés, pour se reposer.

Madame Carine HUE et Monsieur Sylvain CAMUS le rejoignent.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, précise que ces reliquats sont dus à un problème de gestion du temps de travail par l'ancien coordinateur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A LA MAJORITE (PAR 3  
ABSTENTIONS ET 20 POUR), DECIDE DE :**

**APPROUVER** le paiement des reliquats de congés pour les salariés concernés.

## **9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-Jacques LE LIEVRE évoque l'étude en cours sur la fusion et précise que des réunions constructives se sont tenues avec les personnels notamment. Monsieur LE JEUNE demande si les statuts des personnels CCI sont proches ou non du statut des personnels du Syndicat Mixte de Lannion. Monsieur LE LIEVRE lui indique qu'au niveau des salaires il n'y a pas de différences majeures à l'exception des volumes d'heures supplémentaires, dû au choix de fonctionnement différent des deux plateformes.
- Il est précisé que les membres du Comité Syndical n'ayant pas reçu le Procès-Verbal de la séance du 25 mars, ce dernier sera validé lors de la prochaine rencontre.

André COENT			Carine HUE	
Marie-Annick GUILLOU			Sylvain CAMUS	
Erven LEON			Jacques MAINAGE	
Marie-Louise DRONIOU			Joël LE JEUNE	
			Romuald COCADIN	
			Yann KERGOAT	
			Christophe BETOULE	